

Frontignan la Peyrade



Budget primitif 2023



SOMMAIRE

BUDGET PRIMITIF 2023

I - LES GRANDES MASSES DU BUDGET PRIMITIF 2023	p 3
II - PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 4
A. Dépenses de fonctionnement	p 4
Chapitre 011 - Charges à caractère général	p 5
Chapitre 012 - Charges de personnel	p 5
Chapitre 014 - Atténuation de produits	p 6
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	p 6
Chapitre 66 - Charges financières	p 6
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	p 6
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	p 6
B. Recettes de fonctionnement	p 7
III - PRÉSENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p 8
A. Dépenses d'investissement	p 8
B. Recettes d'investissement	p 9
IV - SUR SON BUDGET PRIMITIF 2023 ET POUR 100 €, QUE FINANCE LA VILLE	p 11

Suite au débat d'orientations budgétaire intervenu en séance du 26 janvier 2023, le budget primitif 2023 de la Ville de Frontignan est proposé au vote du Conseil municipal.

Le budget primitif 2023 présenté ce jour reflète, la volonté de la commune de maîtriser l'évolution de ses dépenses courantes. Cette volonté implique la mise en oeuvre de plusieurs actions, comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir : l'optimisation de la fonction achat, l'optimisation du parc automobile, la mise en oeuvre de mesures de réduction des dépenses énergétiques, l'optimisation et la recherche d'une plus grande efficacité de la nouvelle organisation interne.

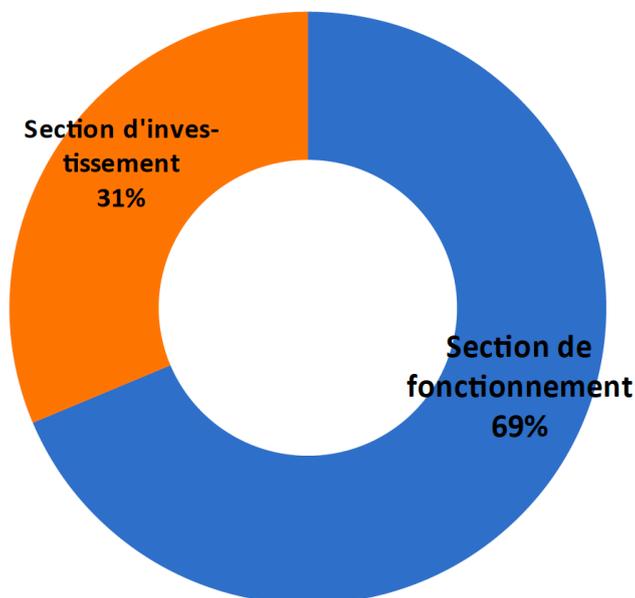
En sus des actions qui seront lancées en 2023, le budget primitif 2023 prend également en compte les impacts budgétaires des actions initiées sur l'exercice 2022.



LES GRANDES MASSES DU BUDGET PRIMITIF 2023

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	42 532 987.71 €	42 532 987.71 €
Section d'investissement	19 085 488,56 €	19 085 488,56 €
TOTAL	61 618 476, 27 €	61 618 476, 27 €

Dont résultats 2022 reportés

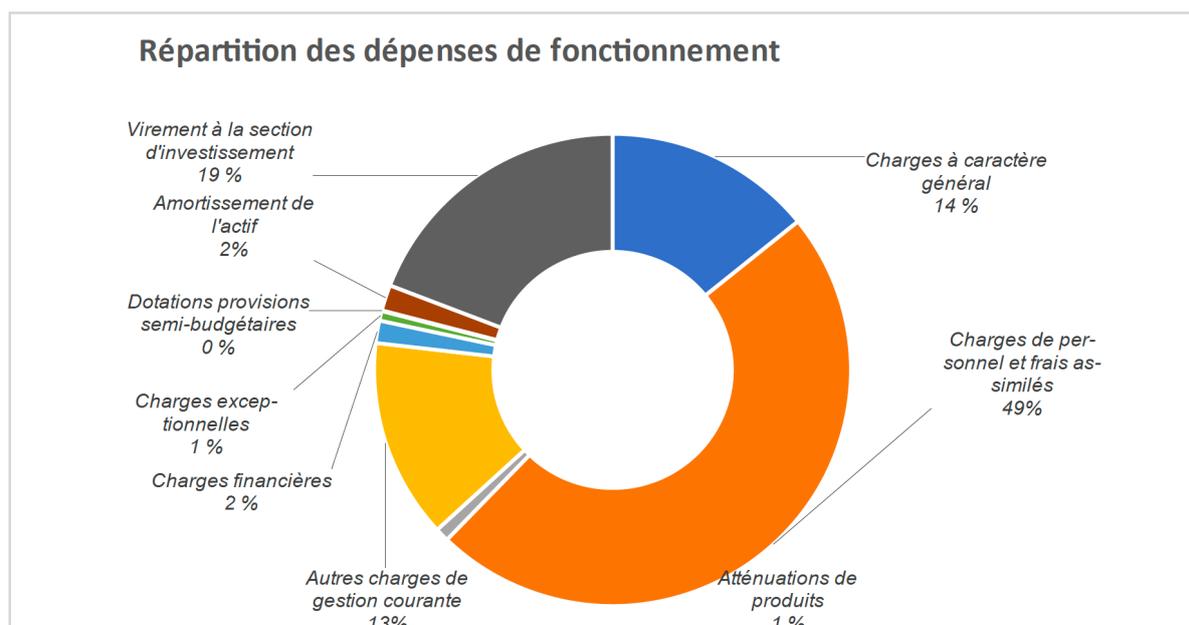


PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

La section de fonctionnement est arrêtée, en dépenses et en recettes à la somme de 42 532 987,71 €.

A Dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution
011	Charges à caractère général	5 754 115,80 €	6 004 850 €	4,35 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 500 000,00 €	20 800 000 €	6,66%
014	Atténuations de produits	380 500,00 €	380 300,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	5 543 586,00 €	5 596 602,00 €	0,94%
Total des dépenses de gestion courante		31 178 201,80 €	32 781 175,00 €	4,89%
66	Charges financières	620 000,00 €	650 000,00 €	4,84 %
67	Charges exceptionnelles	268 500,00 €	236 650,00 €	-11,86%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00 €	20 000,00 €	0%
Total dépenses réelles - fonctionnement (A)		32 086 701,80 €	33 687 825,00 €	4,75%
023	Virement à la section d'investissement	7 781 822,55 €	8 119 452,82 €	+4,34%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	715 174,65 €	725 709,89 €	+1,47%
Total des dépenses d'ordre (B)		8 496 997,20 €	8 845 162,71 €	+3,94 %
Total dépenses - fonctionnement (A + B)		40 583 699 €	42 532 987,71 €	+4,80 %



La maîtrise de nos charges de fonctionnement est un des leviers qui doit nous permettre de dégager une épargne nette suffisante pour financer une partie de nos investissements. Cet exercice a été rendu encore plus difficile cette année au regard d'une inflation de 6% sur l'année 2023.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre 011 est en hausse de 250 734 € par rapport au budget primitif 2022, une hausse de 4% soit en deçà du taux d'inflation.

D'une part, le plan de sobriété énergétique proposé par les services et validé par l'équipe municipale devrait permettre en 2023 de limiter la hausse des factures d'électricité et de gaz.

D'autre part, la réduction du parc automobile et le changement des pratiques permettent de réduire notre consommation de carburants et ce en cette période de hausse des prix des carburants.

Cependant, malgré la prise en compte d'économies sur certains postes de dépenses et l'ajustement des dépenses prévisionnelles en fonction des exécutions budgétaires des exercices antérieurs, la Ville a souhaité maintenir et développer ces prestations vis-à-vis des frontignanais et la Peyradois.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) avec un montant total de 20.8 M€ représentent 61% du total des dépenses réelles de fonctionnement (hors ordre) mais augmentent de 1 M€ par rapport à l'exécuté 2022.

Il convient à ce stade de faire un focus sur les dépenses de personnel et notamment de présenter les différents facteurs qui expliquent son évolution pour 2023 par rapport à l'exécuté 2022.

En effet, au-delà du Glissement Vieillesse Travail, l'année 2022 a été impactée en juillet par des mesures gouvernementales non prévisibles telles que l'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% et la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires. Pour rappel, une DM a été nécessaire de 450 000 € en décembre 2022. Cet impact se répercute donc sur une année complète en 2023.

La politique RH de la Ville se définit d'une part par des leviers d'action permettant de maîtriser la masse salariale, et d'autre part, par les lignes directrices de gestion (LDG) pluriannuelles.

Les leviers d'action pour 2023

Plusieurs leviers d'action permettent de maîtriser les coûts de la masse salariale, tout en répondant aux exigences du service public. Ces actions s'appliquent dans le même temps que l'article 47 de la loi dite de transformation de la fonction publique, de sorte qu'une réflexion globale est menée. Ainsi, le temps de travail est questionné, avec les notions de travail effectif, de temps de repos et de travail supplémentaire (générant des heures supplémentaires majorées).

Autre levier d'action, les remplacements de postes permanents avec la démarche de bourse à la mobilité interne, favorisant ainsi le développement de compétences internes et la définition de parcours professionnels pour les agents concernés et évitant ainsi le recours à des recrutements extérieurs.

Enfin, la gestion des contrats de remplacement, d'accroissement temporaire d'activité ou de saisonniers représente d'autres leviers d'action.

Les lignes directrices de gestion (LDG)

Les LDG constituent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. C'est l'une des innovations de la loi de transformation de la fonction publique.

Ce nouvel outil de référence pour la gestion des ressources humaines est conçu pour fixer les orientations et priorités des employeurs et ainsi guider les autorités compétentes dans leurs prises de décisions, sans préjudice de leur pouvoir d'appréciation lié aux situations individuelles, aux circonstances ou à un motif d'intérêt général.

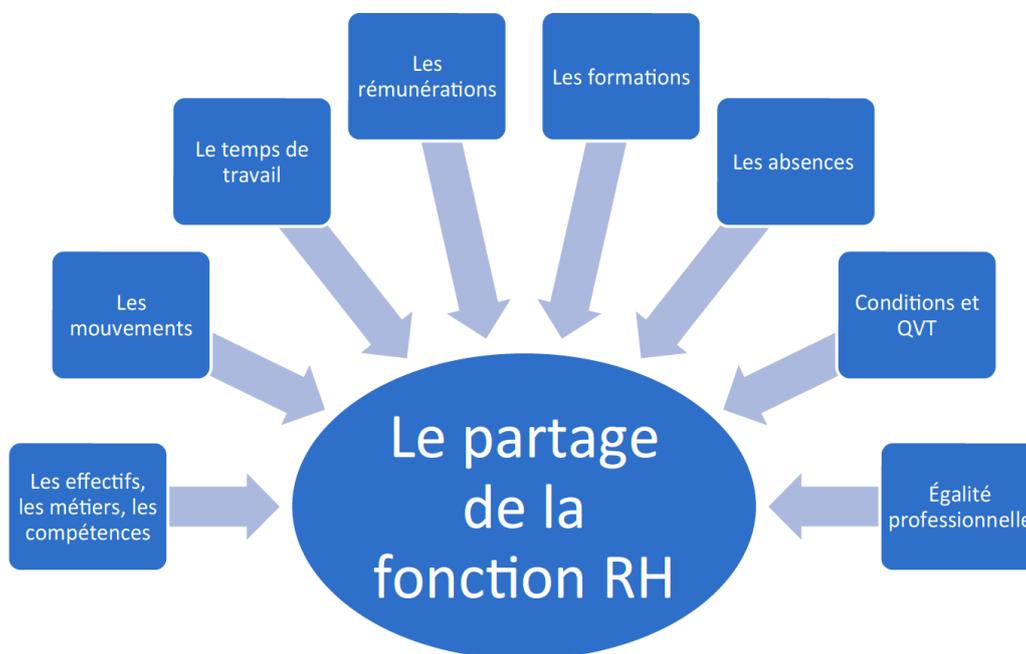
Il permet également de garantir aux agents la transparence dans les procédures d'évolution de carrière et de recrutement et d'offrir de la visibilité sur les perspectives de déroulement de carrière au sein de leur collectivité.

Les objectifs fixés pour les années à venir ont pour clé de voûte « le partage de la fonction RH » et sont déclinés en huit thématiques transversales.

1. Les effectifs, les métiers et les compétences
2. Les mouvements
3. Le temps de travail
4. Les rémunérations

5. Les formations
6. Les absences
7. Les conditions et la qualité de vie au travail
8. L'égalité professionnelle

Un bilan des LDG sera présenté aux instances représentatives du personnel au premier semestre 2023 afin d'ajuster les plans d'actions en matière de politique RH.



Chapitre 014 – Atténuation de produits

En 2023, les atténuations de produits pour le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (compte 739 115) sont estimés à 370 000 € auxquels s'ajoutent 10 300 € de restitution au titre de dégrèvements sur la Taxe d'Habitation.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre reste stable (+0,94%) pour un montant de 5,596 M€ et intègre principalement les postes suivants :

- Subventions aux associations : 484 825€
- Contingent service incendie : 2 046 000€
- Subvention de fonctionnement au CCAS : 2 050 000€

Chapitre 66 – Charges financières

Le montant des dépenses inscrites au BP correspond aux intérêts de la dette à payer pour l'année 2023.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ajustement du montant des titres annulés sur exercices antérieurs afin de caler avec la réalité de l'exécution budgétaire.

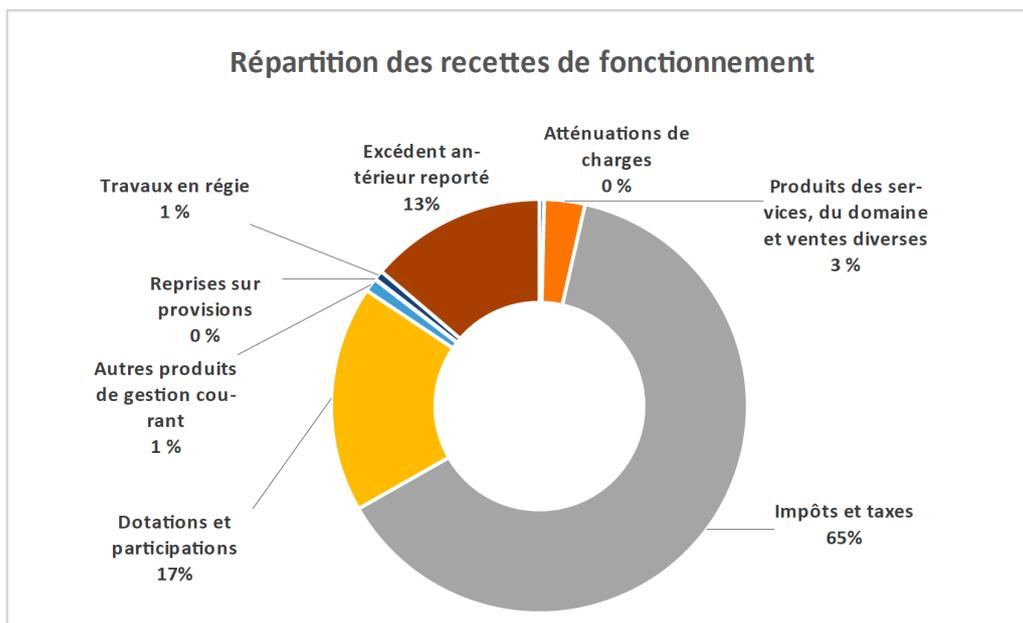
Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Le stock de provisions au titre des risques et charges est constitué à hauteur de 180 000 € au 31 décembre 2022 et est jugé suffisant. En ce qui concerne les provisions pour créances irrécouvrables, une reprise sur provision a été effectuée fin 2021 de 170 000 € de façon à porter le stock

à +20.000 € au 31 décembre 2021. Ce montant de couverture est jugé suffisant au regard du risque supporté par la ville (créances admises en non-valeur entre 10.000 € et 20.000 € chaque année). En 2022 ce stock de provision n'a pas été mouvementé. En 2023, au stade du budget la ville inscrit 20 000 € de dotation avec une reprise du montant équivalent de façon à maintenir la stabilité du stock.

B Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution
13	Atténuations de charges	150 000 €	210 000 €	4,0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 282 683 €	1 429 600 €	11.47%
73	Impôts et taxes	25 655 157 €	27 508 385 €	7.22%
74	Dotations et participations	7 181 765 €	7 284 140 €	1.43%
75	Autres produits de gestion courant	429 170 €	505 700 €	17.832%
Total des recettes de gestion courante		34 698 775 €	36 937 825 €	6.45%
77	Produits exceptionnels		30 000€	
78	Reprises sur provisions	20 000 € ---	20 000 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 718 775€	36 987 825 €	6,54%
042	Opérations ordre transfert entre sections	301 127 €	158 514.60 €	-47,36%
Total des dépenses d'ordre (B)		301 127 €	158 514,60 €	-47.36 %
Total dépenses - fonctionnement (A + B)		35 019 902 €	37 146 339.60 €	+4.28 %
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		5 563 797 €	5 386 648,11 €	
Total dépenses - fonctionnement (A + B)		40 583 699 €	42 532 987,71 €	4.80 %



Globalement les inscriptions de recettes de gestion courante sont en augmentation au Budget primitif 2023 de 6.45 % par rapport au budget primitif 2022.

La fin de la crise sanitaire va permettre d'enregistrer une augmentation importante des recettes de ventes de produits et prestations de services. Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité urbaine sont stables et ne devraient pas connaître d'augmentation dans les années à venir. La commune de Frontignan observe également une stabilité de sa population qui impacte ses recettes fiscales.

Nous renouvelons pour le budget 2023 le choix de maintenir les taux de taxe foncière sur le bâti et le non bâti au même niveau que l'année dernière et donc de se priver d'une évolution dynamique de ces recettes du chapitre 73 à travers le levier du taux.

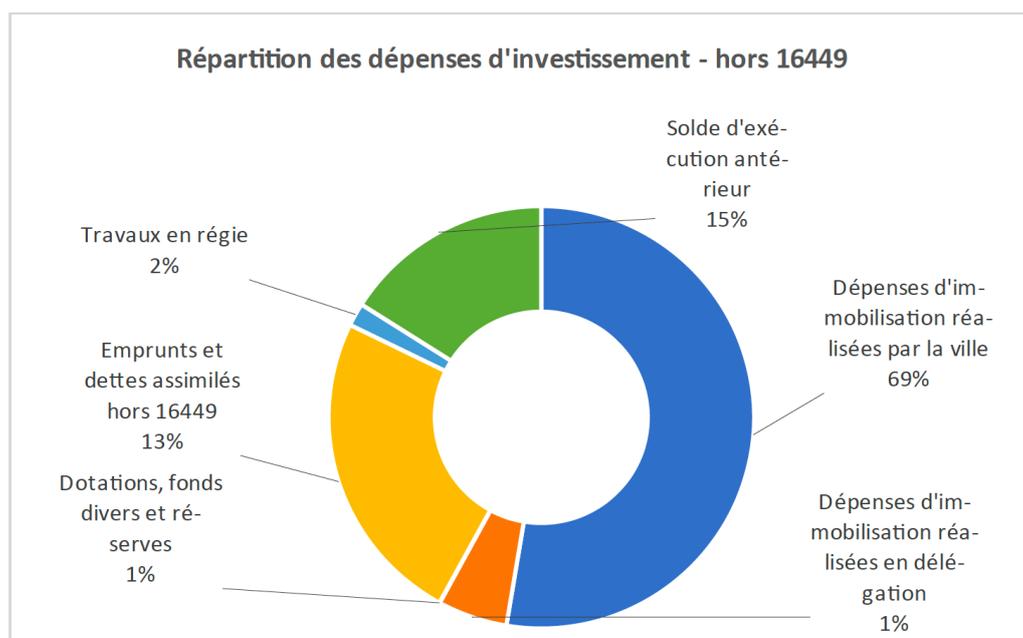
PRÉSENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DU BUDGET PRIMITIF 2023

La section d'investissement est arrêtée, en dépenses et en recettes à la somme de 19 085 488,56 €.

A Dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Mesures nouvelles	Restes à Réaliser	TOTAL BP 2023
10	Dotations, fonds divers	75 000,00 €	---	75 000,00 €
16	Emprunts	2 500 000,00 €		2 500 000,00 €
16449	Opération afférente à l'option de tirage	0 €		0
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	220 000,00 €	48 319,44 €	268 319,44 €
204	Subvention d'équipement versées	40 000,00 €	188 573,84 €	228 573,84 €
21	Immobilisations corporelles	6 703 360,35 €	500 039,50 €	7 203 399,86 €
23	Immobilisations en cours	5 394 903,58 €	497 539,50 €	5 892 443,08 €
Total des dépenses d'équipement		14 933 263,93 €	1 234 472,29 €	16 167 736,22 €
040	Opérat° d'ordre – virement entre sections	158 514,53 €	---	158 514,53 €
Total des dépenses		15 091 778,53 €	1 234 472,29 €	16 326 250,82 €
001 – Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		2 759 237,74 €	---	2 759 237,74 €
Total des dépenses d'investissement		17 851 016,27 €	1 234 472,29 €	19 085 488,56 €



En 2023, les mesures nouvelles portées directement par la ville s'élèvent à 14 933 263,93 €. Les grands projets d'investissements ont été présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 26 janvier dernier.

La ville enregistre un montant de reports ou RAR de 1 234 472,29 € qui viennent se rajouter aux

mesures nouvelles (contre 3.397.394 € RAR 2022). Les Restes à Réaliser (RAR) en dépenses d'investissement concernent des travaux (comptes 20 à 23) qui ont été engagés par les services sur l'exercice 2022 mais qui n'ont pas donné lieu à un mandatement. Ces dépenses devront être reportées sur l'exercice 2023.

Le montant total des dépenses d'équipement 2023 inscrit au budget primitif est donc de 16.197.736 €.

Nous considérons d'ores et déjà que ce montant sera surdimensionné afin de respecter la règle d'équilibre du budget et projetons une réalisation de nos dépenses d'investissement en 2023 entre 6 et 8 M€.

En effet, la comptabilité publique impose aux collectivités locales de voter un budget en équilibre autant sur la section de fonctionnement que d'investissement.

Nous devons donc présenter sur le chapitre 023 le montant du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement et qui constitue une recette théorique d'investissement.

Dans l'exécution le chapitre 023 n'existe pas et nous n'affectons bien évidemment jamais la totalité du résultat de fonctionnement d'un exercice. En effet nous veillons à maintenir un montant de résultat reporté (R002) qui permet de garantir une certaine sécurité en cas de difficultés.

Nous équilibrons donc le virement de la section de fonctionnement avec des dépenses d'équipement qui nous le savons ne pourrons pas être en totalité exécutées.

Recettes d'investissement

Chap	Libellé	Mesures nouvelles	Restes à Réaliser	TOTAL BP 2023
10	Dotations, fonds divers	928 760,28 €	---	928 760,28 €
13	Subventions d'investissement	1 575 707,68 €	591 511,89 €	2 167 219,57 €
204	Subventions	814 172 €		814 172
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	2 300 000 €		2 300 000 €
16449	Opération afférente à option de tirage sur ligne trésorerie			
Total des recettes d'équipement		5 618 639,96€	591 511,89 €	5 995 396,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 000 000 €		4 000 000 €
27	Autres immobilisations financières			-
45	Total des opérations pour le compte de tiers	-	30 174 €	30 174 €
Total des recettes financières		4 000 000 €	30 174 €	4 030 174 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 119 452,82 €	----	8 119 452,82 €
040	Opérations d'ordre – transferts sections	725 709,89 €	----	725 709,89 €
Total des recettes d'investissement		18 463 802,67€	621 685,89 €	19 085 488,56 €
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		---	---	---
Total des recettes d'investissement cumulées		18 463 802,67€	621 685,89 €	19 085 488,56 €

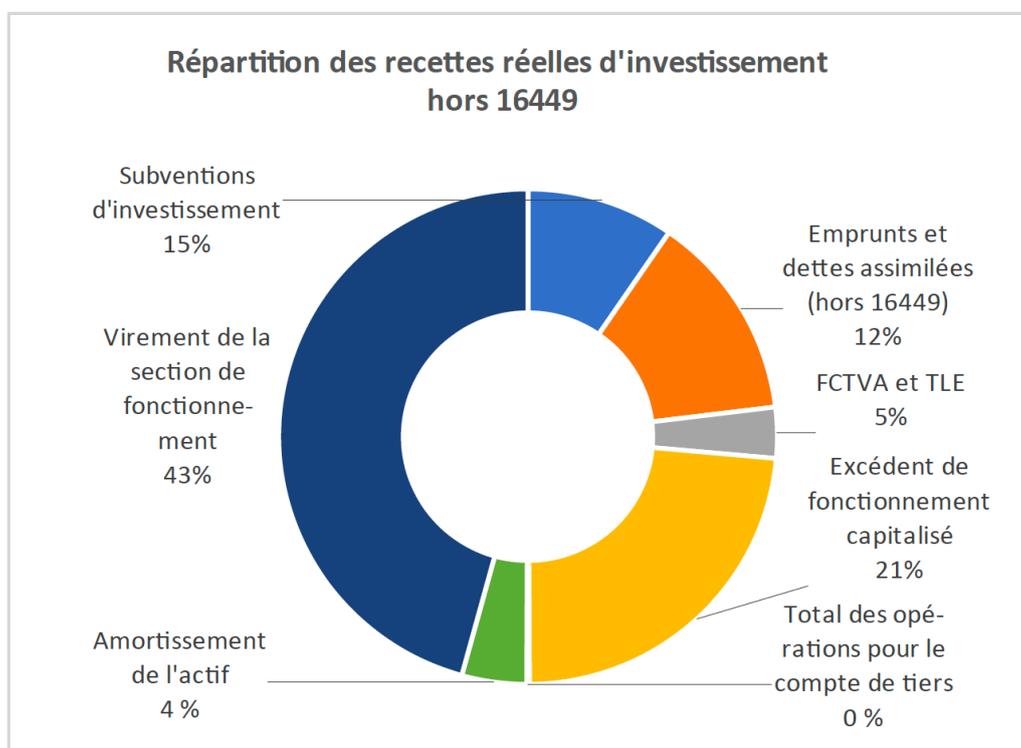
Le chapitre 10 (or 1068) s'élève à 928.760 € et est composé du FVTVA et de la Taxe d'aménagement (en augmentation de 11% par rapport à l'exécuté 2022).

Le montant des subventions attendues est de 2.167.219 € avec 1.575.707 € de mesures nouvelles et 591.511 € de RAR. Ce montant est en augmentation de 33% par rapport à l'inscription au budget primitif 2022 (1.630.397 € au BP 2022 avec RAR et le montant encaissé est de 1.220.259 €).

Par principe de prudence l'inscription dans le budget de ces subventions ne peut être réalisée dès lors que la ville a reçu une notification de subvention. Par ailleurs, leur encaissement dépend ensuite de la réalisation des travaux (et respect des volumes de dépenses éligibles annoncés dans le dossier de demande) et leur achèvement.

La Ville de Frontignan propose d'affecter en recettes d'investissement 4 M€ d'excédent issus de la section de fonctionnement.

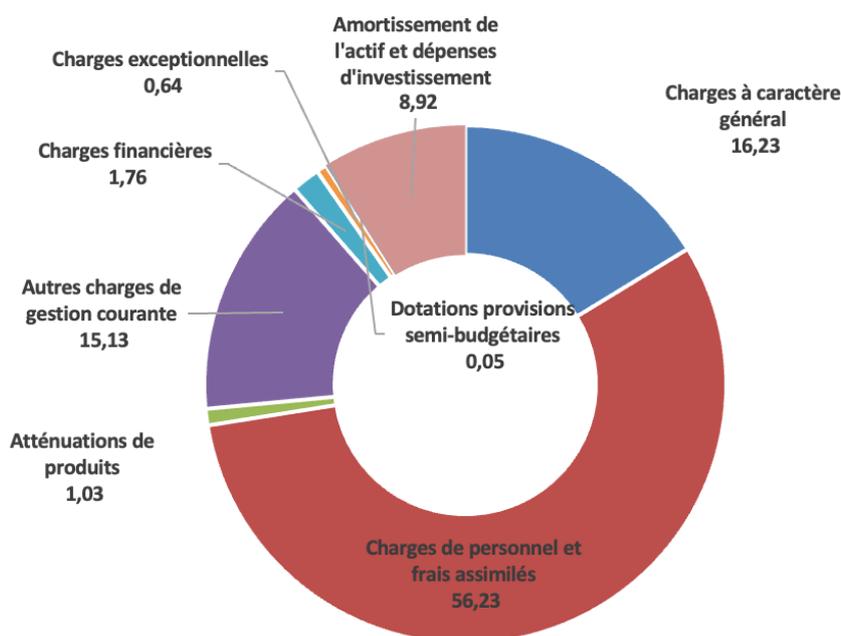
Nous intégrons dans l'équilibre de notre budget un emprunt d'un montant de 2.300.000 € qui correspond au montant objectif fixé par la ville pour maintenir un stock de dette stable et une charge financière supportable.



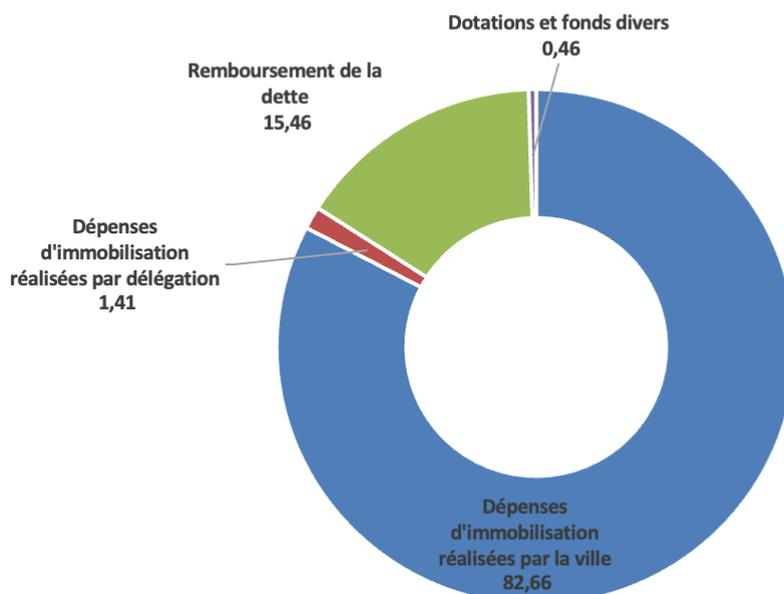
SUR SON BUDGET PRIMITIF 2023, ET POUR 100 €, QUE FINANCE LA VILLE ?

À partir du budget primitif 2023 soumis au vote du Conseil Municipal du 16 mars 2023, il est intéressant de connaître l'utilisation que fait la Ville de 100 € de recettes générées sur la section de fonctionnement d'une part, et d'autre part sur la section d'investissement.

Pour 100 € de recettes réelles de fonctionnement



Pour 100 € de dépenses réelles d'investissement



Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal de la Ville.



www.frontignan.fr
f VilleFrontignan
ville de frontignan
VilleFrontignan

Hôtel de Ville, BP 308,
34113 Frontignan la Peyrade Cedex